

ÉLAN - SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Association Loi 1901 N° W913001582 - Agrément n° 2001/Pref./4228/DCL/0299
SIRET 789 742 079 000 013 - APE 9499Z

Boîte Postale 01
91605 SAVIGNY-SUR-ORGE CEDEX

01 84 18 00 92

contact@elan-savigny-environnement.org

www.elan-savigny-environnement.org

Affiliée à ENE, IDFE, FNE



Le 21 juin 2013

Monsieur le Président de la commission
d'enquête sur le prolongement du T7
Hôtel de Ville de Juvisy-sur-Orge
6 Rue Piver
91260 JUVISY-SUR-ORGE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DU TRAMWAY T7 ENTRE ATHIS-MONS ET JUVISY-SUR-ORGE (ENQUÊTE PUBLIQUE DU 21 MAI AU 22 JUIN 2013)

Lettre recommandée

Ref : 2013-06-21 Avis EUP T7

Monsieur le Président,

En préambule, il faut rappeler que l'association Élan - Savigny Environnement est agréée au titre du Code de l'environnement, article L. 141-1. Elle a, notamment, pour objet de « tout mettre en œuvre pour faire respecter et protéger la nature, l'environnement et la qualité de la vie ; de lutter contre les nuisances de toutes sortes, en particulier le bruit et les autres nuisances résultant des trafics aérien, routier et ferroviaire ; de faire respecter les dispositions régissant l'urbanisme à Savigny-sur-Orge et dans ses environs ». A ce titre, elle possède une compétence dans les circulations douces sur son territoire d'étude. En 2013, elle défend les intérêts de 400 familles adhérentes ou sympathisantes.

L'association ne possède pas de compétence technique propre en matière de génie civil lié aux transports. Elle ne souhaite en aucun cas se substituer aux hommes de l'art. Elle vise, par le présent courrier, à défendre la qualité de service public offert à l'ensemble des usagers des transports en commun.

1. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- a) Sur la RN7, entre la gare de correspondance bus d'Athis-Mons et le carrefour de la Pyramide, le projet soumis à enquête ne prévoit pas d'aménagement cyclable. Cela est fort regrettable. Des itinéraires de déviation sont proposés, mais ils ne sont pas satisfaisant en regard des règles de la Charte départementale pour les circulations douces en Essonne, du CERTU et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergies. La raison donnée à l'incompatibilité entre pistes cyclables et fonctionnalités actuelles de la voirie est infondée. En effet, l'insertion du T7 et la suppression des passages souterrains modifient la configuration actuelle. **Il sera donc essentiel de rechercher dans les phases ultérieures du projet, avec la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne dont fait partie la commune de Savigny-sur-Orge, porteuse de cette compétence, une véritable solution à cette absence**

d'aménagements cyclables (pièce G, page 527). **Association savinienne de défense du cadre de vie, donc riveraine, Élan – Savigny Environnement demande à être associée étroitement à cette concertation car les usagers venant de Savigny-sur-Orge vers le T7 doivent être entendus.**

- b) Dans l'avenue d'Estienne-d'Orves à Juvisy-sur-Orge, entre la gare et la place du Maréchal-Juin, la circulation motorisée est autorisée, mais celle des cycles déconseillée. Des itinéraires cyclables alternatifs dits plus « sécurisés » sont proposés. Les vélos sont donc rejetés vers d'autres rues, parce que leurs roues peuvent se retrouver coincées dans un rail. Sur un axe aussi structurant que celui-ci, le motif avancé est pour le moins faible, d'autant plus que nous sommes en centre-ville. Cela revient à interdire les vélos dans cette zone très fréquentée. **Des solutions doivent être trouvées notamment dans le cadre du Code de la Rue et d'une « zone de rencontre ».**
- c) Sur la place du Maréchal-Philippe-Leclerc à Juvisy-sur-Orge, le projet envisage la possibilité d'une remise à ciel ouvert de l'Orge, en tout ou partie, ce qui est appréciable pour les usagers de la promenade de l'Orge. Toutefois, le projet supprime des places de stationnement.

2. ACCESSIBILITÉ ET CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS

- a) Le prolongement du T7 à la gare de Juvisy dotera les habitants de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) d'un moyen de transport totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux aveugles et malvoyants. **Il faudra veiller au plus grand respect des règles d'accessibilité sur l'ensemble du projet et les cheminements piétonniers de rabattement sur les stations.**
- b) **Toutefois, il serait préférable que les stations soient disposées de façon décalée à l'aval des carrefours** plutôt que face à face afin d'éviter les rétrécissements de trottoirs au droit des stations, améliorer la sécurité des piétons traversant la plate-forme devant un tramway à l'arrêt en station, prêt à repartir. Cette disposition en décalé à l'aval des carrefours est recommandée par le CERTU.

3. PASSAGE SOUS LE PARC DE L'HÔTEL DE VILLE DE JUVISY-SUR-ORGE

- a) Pour franchir le dénivelé de 50 mètres entre la RN7 et le bas de la vallée de la Seine où se situe la gare de Juvisy-sur-Orge, la solution étudiée est une tranchée ouverte d'environ 900 mètres, recouverte, à travers le parc de l'hôtel de ville.
- b) D'autres solutions étaient possibles. Certes, l'étroitesse des rues ne facilite pas la tâche. Le passage par la rue Piver ou la rue Camille-Flammarion nécessitait des expropriations. Un passage par le bas d'Athis-Mons et ensuite par l'avenue du Général-de-Gaulle était également faisable. Il semble que ces tracés alternatifs aient été bien vite écartés.
- c) **Le coût de l'opération globale (3,7 kms de prolongation) est pharaonique, notamment en raison de ce passage en tunnel sous le parc.** Il est estimé à 198 millions d'euros HT, sans compter les 33,5 millions d'euros HT pour le matériel roulant (valeur 2011).

4. RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE BUS VERS LES STATIONS DU T7, NOTAMMENT CELUI CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

- a) Dernier point, le passage du T7 impacte la desserte par bus de la ville de Savigny-sur-Orge, notamment les lignes RATP 292, 385, 392 et 499. Le dossier d'enquête publique n'est pas assez explicite sur la restructuration de ce réseau, sur le devenir de certaines stations de bus, et les terminus. On apprend seulement qu'« *un travail, mené par le STIF, est en cours de réalisation avec les transporteurs et les collectivités. Il sera la base de la réflexion future pour la mise au point de la restructuration du réseau de bus à l'horizon de la mise en service du T7 à Juvisy.* » (pièce B, page 145).

- a) **Association savinienne de défense du cadre de vie, Élan – Savigny Environnement demande à être associée étroitement à cette restructuration car les usagers saviniens des lignes actuelles doivent être entendus.**

En conclusion, l'association Élan – Savigny Environnement donne un avis favorable au projet tel qu'il est présenté, mais elle souhaite que les études diligentées après enquête publique contribuent :

- à éclaircir les zones d'ombre relatives aux aménagements cyclables en liaison avec la commune de Savigny-sur-Orge ;
- à éclaircir les zones d'ombre relatives aux impacts sur la desserte de bus de la commune de Savigny-sur-Orge ;
- à défendre autant l'intérêt général de tous les usagers des transports en commun de l'ensemble du secteur géographique que ceux de la simple ligne du tramway T7.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère considération.

Pour l'association,
La Présidente

Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT